



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL - 28 JANVIER 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-huit janvier à 10h, les délégués du comité syndical du Syndicat JAVO, légalement convoqués par le Président, se sont réunis en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 19

Etaient présents : Anne-Flore BOURILLON, Patrick FOUGERAIS, Adélaïde DEJARDIN, Alain FORTIN, Louis BONNEAU, Guillaume AMIARD, Maryline DAUPHIN, Sophie BOULIN, Marcel BLANCHET, Rémy LENORMAND, Yannick COQUELIN, Elisabeth ROBIN, Christian RAIMBAULT, Louis MICHEL, Jean-Luc MAHOT, Nicole BOUILLON, Fabien ROBIN, Dominique BLANCHARD.

Etaient absents excusés : Benoit QUINTARD, Julien BROCAIL (Pouvoir donné à Louis MICHEL), François BERROU, Nadège DAVOUST, Hervé LHOTELLIER.

Etaient absents : Alain CORNILLE, Jean-Paul BALLUAIS, Jean-Bernard MOREL, Dominique GALLACIER.

Assistaient également à la séance : Nicolas BOILEAU et Yohann LUCAS – Techniciens rivière, Aurélie MASSOT et Maxime LE LAY – Secrétaires du Syndicat.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du 6 décembre 2021
- 2- Budget 2022
- 3- Programme de travaux du CT'Eau pour 2022
- 4- Etude inondabilité sur le territoire du JAVO et Définition d'une politique en matière de PI
- 5- Point sur le COPIL du CT'Eau 2021
- 6- Retour sur les commissions thématiques
- 7- Questions diverses

+ Ajout :

- > Mandat donné au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurances des risques statutaires

APPROBATION PV DU 06/12/2021

Points abordés lors du comité syndical du 06/12/2021 :

- > Approbation du PV du 22 octobre 2021
- > Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- > Contribution des EPCI pour 2022
- > Point sur le COPIL CT'Eau 2021 (Report au prochain comité syndical)
- > Annulation des pénalités de retard – SNTP SALMON – Lot 2 – Marché CT'Eau 2021
- > Retour sur les commissions thématiques (Report au prochain comité syndical)
- > Adhésion à e-Collectivités (Approbation des statuts + Elections représentants élu)
- > Décision modificative n°4 (Ajout)
- > Annulation des pénalités de retard – TL TP - Lot 4 – Marché CT'Eau 2021 (Ajout)
- > Questions diverses

PV du comité syndical du 06/12/2021 adopté à l'unanimité

BUDGET 2022

M. Le Président présente le projet de budget du Syndicat JAVO pour 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2021	CA prov. 2021	Prévision 2022
011	Charges à caractère général	625 834,00	510 554,83	610 350,00
	60 Achat et variation de stocks	10 750,00	6 979,97	8 950,00
	61 Services extérieurs	587 784,00	479 249,59	574 400,00
	62 Autres services extérieurs	27 300,00	24 325,27	27 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 217,24	106 186,49	109 526,00
	62 Autres services extérieurs	11 950,75	9 101,29	9 471,00
	63 Impôts et taxes	1 224,00	1 146,76	1 180,00
	64 Charges de personnel	97 042,49	95 938,44	98 875,00
65	Autres charges de gestion courante	43 000,00	42 151,50	35 710,00
66	Charges financières	750,00	384,76	1 000,00
68	Dotations aux amortissements	56 766,51	0,00	35 000,00
022	Dépenses imprévues	7 000,00	0,00	10 000,00
		843 567,75	659 277,58	801 586,00
RECETTES		BP 2021	CA prov. 2021	Prévision 2022
002	Excédents de fonctionnement capitalisés	93 520,75	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	734 927,00	628 458,07	786 581,00
	74718 Autres	0,00	0,00	100 000,00
	7472 Régions	46 171,00	0,00	25 562,00
	7473 Départements	100 038,00	76 242,00	120 000,00
	74751 GFP de rattachement	350 166,00	350 166,00	357 169,00
	7478 Autres organismes	238 552,00	202 050,07	183 850,00
75	Autres produits de gestion	0,00	3,03	5,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 120,00	0,00	15 000,00
		843 567,75	628 461,10	801 586,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2021	CA prov. 2021	Prévision 2022
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 120,00	0,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales	238 371,20	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	210 054,76	200 000,00	15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 700,00	1 652,40	1 800,00
21	Immobilisations corporelles	10 500,00	2 385,00	8 500,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	5 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	277 445,04	97 261,89	32 000,00
		768 191,00	301 299,29	227 300,00

RECETTES		BP 2021	CA prov. 2021	Prévision 2022
001	Excédent d'investissement	204 125,96	0,00	0,00
10222	FCTVA	16 765,04	18 951,00	320,00
13	Subventions d'investissement	27 153,49	31 139,00	0,00
	1322 Région	3 258,42	0,00	0,00
	1323 Département	7 059,91	31 139,00	0,00
	1328 Autres	16 835,16	0,00	0,00
1641	Emprunts	199 700,00	199 700,00	0,00
040	Opérations de transfert entre section	56 766,51	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales	95 650,00	0,00	150 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	168 030,00	28 155,00	41 980,00
		768 191,00	277 945,00	227 300,00

Monsieur Le Président expose le rapport suivant :
Le budget 2022 est voté par chapitre.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2022 comme résumé ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	801 586,00 €	227 300,00 €
RECETTES	801 586,00 €	227 300,00 €

- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document lié à ce dossier.

PROGRAMME DE TRAVAUX DU CT'EAU POUR 2022

Nicolas BOILEAU présente le programme de travaux prévus dans le CT'Eau pour l'année 2022.

Il rappelle que l'année 2020, première année du CT'Eau a été tronquée à cause du contexte sanitaire mais aussi l'organisation de l'enquête publique relative aux travaux CT'Eau 2020-2025. Seule la rivière l'Ouette avait bénéficié de travaux en 2020.

2021 n'a pas été une année pleine.

2022 va être marqué par l'évaluation de la première partie du CT'Eau (2020-2022), ce bilan permettra de renégocier une enveloppe pour la deuxième partie du contrat (2023-2025) en fonction des capacités financières du Syndicat.

Nicolas BOILEAU explique les objectifs pour 2022 :

- > Réaliser une année « pleine » en travaux...
 - Tester la faisabilité avec 2 ETP ;
 - Ajuster le programme de travaux 2023-2026.
- > Réaliser des actions sur l'ensemble des thématiques (PE, ZH, Cours d'eau, ...)

	BV	Lieu	Nature	Coût € TTC
TRAVAUX	Vicoïn <i>(Etang Olivet)</i>	ST OUEN	Suppression PE + renaturation ruisseau + continuité	35 000
	Vicoïn	LOIRON (TERRERIE)	Suppression PE + renaturation ruisseau + continuité	35 000 <i>(Dont étude)</i>
	Vicoïn <i>(Plessis)</i>	LE GENEST	Suppression PE / ZH	15 000
	Vicoïn <i>(Gandonnière)</i>	MONTIGNE	Renaturation ruisseau / contournement PE	35 000
	Vicoïn <i>(Pelluère)</i>	LE GENEST	Restauration berges	10 000
	Jouanne <i>(Rocher)</i>	NEAU, MEZANGERS	Lit et berges, continuité (2 ouvrages)	100 000
	Jouanne	ARGENTRE	Habitats salmonidés	50 000
	Jouanne	MONTSURS	Travaux ZH lfs	50 000
	Ouette	PARNE SUR ROC	Lit et berges, ripisylve, continuité	30 000
	Ouette	BAZOUGERS	Continuité moulin du Pont	30 000
	Laval affluents	Moyette amont	Lit, berges, morphologie, talweg, continuité	100 000
	Tous	BV	Plantes envahissantes	5 000
	Tous	BV	Embâcles	10 000
	Tous	BV	Suivis biologiques	10 000
	Tous	BV	Offre pédagogique	10 000
ETUDES	Vicoïn	ST PIERRE LA COUR	Etude ZH	15 000
	Jouanne	EVRON	Etude ZH	35 000
	Ouette	PARNE SUR ROC	Etude 7 ouvrages	30 000
	Ouette	BV	Etude bilan & PA 2023-2025	10 000
	Laval affluents	St Nicolas	Etude 3 ouvrages	20 000
TOTAL				635 000

M. RAIMBAULT demande quels types de travaux seront réalisés pour les Habitats salmonidés à ARGENTRE.

Nicolas BOILEAU explique que cela fait concerne le projet Montbesnard (projet pilote), il s'agit de diversifier un secteur et d'évaluer les réactions des espèces, de restaurer les habitats afin de diminuer l'empreinte thermique car les espèces sont fragilisées par la hausse des températures.

M. RAIMBAULT indique avoir reçu de la part du Syndicat de l'Oudon, un document sur les pesticides. Il demande si des lettres d'informations de ce style pourraient être élaborées par le Syndicat JAVO.

M. Le Président précise que ce point sera à discuter en bureau, et qu'il serait envisageable d'ajouter une ligne « Communication » dans la 2^e tranche du CT'Eau. Pour l'instant, il paraît compliquer pour l'équipe actuelle de gérer la mise en place d'une lettre d'information. Mais il est vrai qu'il y a un manque d'information sur le JAVO.

Délibération :

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Mayenne aval » par le Syndicat JAVO, pour l'année 2022.

Le programme de travaux s'établirait de la manière suivante :

RECAPITULATIF par Opérations	BV concerné	Montant TTC
Offre pédagogique	JAVO	10 000 €
Suivi des indicateurs	JAVO	10 000 €
Etudes	JAVO	110 000 €
Embâcles / Plantes envahissantes	JAVO	15 000 €
Suppression plans d'eau	Vicoïn	120 000 €
Continuité – Restauration	JAVO	370 000 €
	TOTAL	635 000 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- > Approuve le programme de travaux du Syndicat JAVO dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Mayenne aval » pour 2022 ;
- > Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour l'année 2022 ;
- > Autorise M. le Président à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, conventions de mandats liés aux travaux ...)

**ETUDE INONDABILITE SUR LE TERRITOIRE DU JAVO
ET DEFINITION D'UNE POLITIQUE EN MATIERE DE PI**

M. le Président rappelle que les EPCI ont bien compris le besoin de réaliser une étude de diagnostic et de prévention sur l'aléa inondation sur le territoire du Syndicat JAVO et Définition de la politique en matière de prévention des inondations (PI). Question financement, les EPCI ont décidé de ne pas faire appel à la Taxe GeMAPI mais de prendre les fonds sur leur budget général. Cette étude est estimée à 100 000 euros et devrait durer environ 18 mois.

Nicolas BOILEAU précise que le Syndicat a 2 compétences :

- GeMA : Gestion des Milieux Aquatiques
- PI : Prévention des inondations

Concernant la PI, elle est exercée pour l'instant sans trop de méthode, un peu dans l'urgence à la suite des inondations de juin 2018, et au cas par cas pour assister les communes.

La politique PI s'appuie sur des fondements, c'est pourquoi, il est nécessaire de connaître le territoire, les enjeux (nombres de bâtiments inondables, ...), les risques ...

Ces informations sont répertoriées dans certaines parties du territoire (PPRI, ...) mais sont inexistantes sur d'autres secteurs.

M. le Président explique que cette étude permettra de définir la politique « Prévention des inondations » du Syndicat JAVO, cela permettra de nous couvrir par rapport aux risques.

Nicolas BOILEAU indique que cette étude donnera lieu à l'élaboration de documents d'informations où la graduation des risques sera définie : faible – moyen – fort, pour Q10 et Q100.

La consultation pour cette étude a été lancée début janvier 2022.

Le retour des offres est fixé au 26 janvier 2022.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 27 janvier 2022.

Bureau d'études	Tranche ferme (Montant TTC)	Tranche Conditionnelle (Montant TTC)	TOTAL TTC
DHI (44)	100 353,60	1 455,60	101 809,20
ARTELIA (44)	83 244,00	1 080,00	84 324,00
ERIS Ingénierie (85)	103 200,00	720,00	103 920,00
HYDRO CONCEPT (85)	99 960,00	2 400,00	102 360,00

L'offre du bureau d'études ARTELIA est la mieux disante.

Une rencontre avec les présidents des EPCI membres du JAVO sera rapidement organisée afin de rediscuter de la mise en place de cette étude.

Mme BOUILLON s'interroge, HYDRO CONCEPT a déjà réalisé plusieurs études sur le secteur du Pays de Loiron, il n'aurait pas été plus judicieux de prendre ce bureau d'études.

M. le Président précise que le bureau d'études ARTELIA connaît très bien le secteur, puisqu'ils ont réalisé le PPRI de CHANGE - LAVAL - L'HUISSERIE.

Nicolas BOILEAU ajoute qu'il n'est pas préjudiciable de prendre un autre bureau d'études, les informations seront transmises.

Délibération :

M. Le Président expose le rapport suivant :

Le syndicat souhaite réaliser une étude d'inondabilité à l'échelle de son territoire de compétences préalablement à la définition de sa politique d'intervention en matière de prévention des inondations.

Les utilisations possibles de cette étude sont :

- Argumentation pour une prise en compte « positive » du risque d'inondation dans l'aménagement : opérations d'aménagement, Porter à Connaissance (PAC), PLU, SCoT
- Élaboration d'une stratégie locale dans le cadre des PGRI (Directive inondation), mais aussi SAGE, ...
- Plan d'action pour la prévention des inondations, Schéma Départemental des Risques Majeurs (SDPRM)
- Appui et conseils aux aménageurs, aux collectivités, aux riverains.

Le diagnostic identifiera notamment :

- les zones inondables par la modélisation et la cartographie ainsi que par la synthèse des études et documents d'urbanisme, de prévention des risques inondations, d'études d'inondabilité communales, ou tout autre document relatif à cette thématique (voir ci-après).
- les enjeux associés à l'aléa inondation en développant des indicateurs permettant d'aider à la décision sur la définition du niveau des interventions du Syndicat JAVO en fonction des enjeux de son territoire. Le prestataire sélectionnera et proposera en particulier des indicateurs fournis dans le document « Référentiel national de vulnérabilité aux inondations » (2016), p13 & p15) comme indicateurs des enjeux du territoire.

Ce diagnostic sera notamment exposé en tenant compte des niveaux de crue de référence connue et/ou modélisée (Q10, Q100).

L'étude sera décomposée en deux phases qui sont en relation. Dans une première phase, il sera collecté toutes les informations nécessaires à la modélisation et à la poursuite du projet.

Dans une seconde phase, il s'agira de définir la politique d'intervention du Syndicat JAVO en matière de PI et notamment son degré d'implication pour ce qui concerne la réalisation et la mise en œuvre des études spécifiques, des travaux, des dispositifs de surveillance et d'information en associant le risque de crue identifié et retenu par le Syndicat.

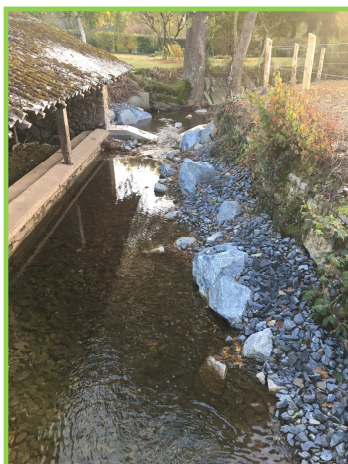
Le Comité syndical, à l'unanimité :

- > Approuve le lancement de cette étude de diagnostic et de prévention sur l'aléa inondation sur le territoire du Syndicat JAVO et Définition de la politique en matière de prévention des inondations (PI) ;
- > Autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette étude (marché, avenant, conventions, ...).

Nicolas BOILEAU présente une synthèse du COFIL CT'Eau 2021 du 6 décembre dernier.

> Bilan 2021

Actions sur La Moyette



Aménagement continuité sur le
lavoir communal
ST GERMAIN LE FOUILLOUX



- Aménagement abreuvoir et recharge en banquettes
La Goullière à ST JEAN SUR MAYENNE



- Recharges et diversification sur 1,4 km
Suppression 6 seuils

Actions sur le St Isle



Remplacement de 4
passages busés par 2 ponts-
cadre et 2 passerelles

Intérêt écologique et PI



Recharge lourde sur les
linéaires de ruisseaux entre
les ouvrages

Actions sur l'Ouette



+ Gestion ripisylve malade : abattage et plantations



1
Seuil
échancré



2
Seuils
supprimés

Actions sur St Nicolas

Report en 2022

Etudes

BV	Communes	Type travaux	Coût TTC	Etat
Jouanne	MONTSURS	Etude ZH	19 110	En cours (AVP)
Vicoïn	NUILLE SUR VICOïn	Etude ZH	20 490	En cours (AVP)
	LE GENEST ST ISLE	Suppression PE	27 360	En cours (AVP)
	ST OUEN DES TOITS	Suppression PE et Renaturation lit et berges		En cours (AVP)
	MONTIGNE LE BRILLANT	Suppression PE et réouverture ruisseau		En cours (AVP)
Moyette	ST JEAN SUR MAYENNE	Continuité sur PE		En cours (AVP)
Ouette	BAZOUGERS	Continuité ouvrages	11 940	En cours (AVP)

Communication



*Mare de la Rouzinière
LE GENEST ST ISLE (Ecole)*



*Zone humide des Chênes Secs
LE GENEST ST ISLE*



Offre pédagogique

	Elèves	½ journée	Ecoles
Mayenne Nature Environnement	224	29	8
Fédération de pêche 53	15	3	1

Suivis

- Recensement du castor sur les cours d'eau du bassin : Jouanne et Vicoïn
- Réponses des invertébrés à la restauration morphologique du ruisseau de la Moyette

Bilan financier

		Estimé	Réel	Déjà réglé	Reste	+ /-
ETUDES SUIVI COMMUNICATION	Etude Luget	17 856,00	19 950,00	9 488,20	10 461,80	2 094,00
	Etude Montsurs	19 110,00	19 110,00		19 110,00	0,00
	Etude suppr PE	27 360,00	27 360,00		27 360,00	0,00
	Etude Montbesnard	4 296,00	4 296,00		4 296,00	0,00
	Etude dim. ouv St Isle	9 282,00	9 282,00	9 282,00	0,00	0,00
	Diag passage faune Moyette	2 750,00	2 750,00	2 750,00	0,00	0,00
	Offre pédagogique	13 000,00	9 429,40		9 429,40	-3 570,60
	Panneaux communication	1 970,00	1 598,40	1 598,40	0,00	-371,60
	Etudes par stagiaires	4 630,00	4 699,54	4 699,54	0,00	69,54
	Suivi	8 136,00	9 389,00		9 389,00	1 253,00
TRAVAUX	Lot 1 - Entretien	15 520,00	24 200,00	8 500,00	15 700,00	8 680,00
	Lot 2 - Moyette	111 420,00	107 542,80		107 542,80	-3 877,20
	Lot 3 - Partie Ovette	55 100,00	45 882,00	41 814,00	4 068,00	-9 218,00
	Lot 3 - Partie St Nicolas	31 080,00	28 392,00		28 392,00	-2 688,00
	Lot 4 - St Isle	102 000,00	140 373,60	132 562,80	7 810,80	38 373,60
		423 510,00	454 254,74	210 694,94	243 559,80	30 744,74



+ 7 %

> Perspectives 2022

Programme actions 2022 – Milieux Aquatiques

Cours d'eau	Commune(s)	Type travaux	Coût en € TTC
Le Rocher	NEAU, MEZANGERS	Renaturation Lit et Berges + 2 barrages	100 000
La Moyette La Morinière	ST GERMAIN LE FOUILLOUX ST OUEN DES TOITS	Renaturation Lit et Berges Remise en talweg	100 000
Ovette aval	PARNE SUR ROC / ENTRAMMES	Renaturation Lit et Berges, Ripisylve Continuité (7 ouvrages) : étude Travaux Moulin du Pont + Etude bilan 2017-2022 et PA 2023-2026	90 000
Pelluère	LE GENEST SAINT ISLE	Renaturation berges	10 000
Jouanne	ARGENTRE	Restauration habitats	50 000
St Nicolas	LAVAL	Etude ouvrages (3)	20 000
			370 000

Programme actions 2022 – Zones humides / Plans d'eau

BV	Lieu	Nature	Coût € TTC
Jouanne	MONTSURS (Ifs)	Travaux ZH Ifs	50 000
Vicoïn	St Ouen DES TOITS (Etang Olivet)	Suppression PE + renaturation ruisseau + continuité	35 000
Vicoïn	LOIRON (Terrerie)	Suppression PE + renaturation ruisseau + continuité	35 000 (dont étude)
Vicoïn	LE GENEST (Plessis)	Suppression PE / ZH	15 000
Vicoïn	MONTIGNE (Gandonnière)	Renaturation ruisseau + contournement PE	35 000
Jouanne	EVRON	Etude ZH	35 000
Vicoïn	SAINT-PIERRE LA COUR	Etude ZH	15 000
			220 000

Programme actions 2022 – Autres actions

BV	Nature	Coût € TTC
Tous	Plantes envahissantes	5 000
Tous	Embâcles	10 000
Tous	Suivis biologiques	10 000
Tous	Offre pédagogique	10 000
		35 000

RETOUR SUR LES COMMISSIONS THEMATIQUES

> Commission « Prévention des inondations » : 5 novembre au GENEST ST ISLE

> Commission « Milieux Aquatiques » : 25 novembre à PARNE SUR ROC

> Commission « Biodiversité – Agriculture » : 30 novembre à ARGENTRE

> Commission « Zones Humides – Plans d'eau » : 3 décembre à AHUILLE

M. Le Président indique que peu d'élus ont assisté à ces commissions mais que les personnes présentes étaient intéressées, le débat mené était très riche.

Il sera peut-être souhaitable de réfléchir à l'avenir, à un autre mode de fonctionnement pour ces commissions.

MANDAT DONNE AU CDG53 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DE L'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES

Le contrat d'assurance actuel arrive à échéance le 31 décembre 2022.

> Avantage d'une consultation groupée effectuée par le CDG 53

> Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

M. Le Président expose :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 5 qui autorise les centres de gestion à souscrire des contrats d'assurance prévoyance pour le compte des collectivités locales afin de couvrir les charges financières découlant de leurs obligations statutaires ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements publics territoriaux ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que l'actuel contrat groupe d'assurance de couverture des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques, ce qui peut rendre les taux de primes plus attractifs ;

Considérant que dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité est dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise du CDG, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Considérant que notre collectivité adhère au contrat-groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R.2124-3 du Code de la commande publique.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Mandat

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53) est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Article 2 : Risques garantis – conditions du contrat

La Collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès, Accidents de service – Maladies professionnelles (CITIS) incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents contractuels de droit public :

Accidents de travail – maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2023

Régime du contrat : en capitalisation

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer à la Collectivité une ou plusieurs formules.

Article 3 : Statistiques sinistralité

La Collectivité donne son accord pour que le CDG 53 utilise, pour le dossier de consultation, les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la Collectivité qui seront fournies par l'actuel assureur ou par la collectivité.

Article 4 : Transmission résultats consultation

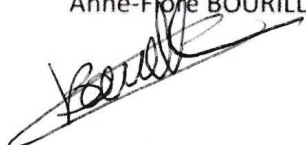
Le CDG 53 transmettra à la collectivité le nom du prestataire retenu ainsi que les conditions de l'assurance.

Le Syndicat se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La Secrétaire de séance
Anne-Flore BOURILLON



Le Président
Louis MICHEL

